Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Avis préalable d'ouverture de faillite
Date de publication: SHAB 11.03.2022
Publications supplémentaires: KABGE 11.03.2022
Date d'échéance prévue: 11.03.2027
Numéro de publication: KK01-0000020429

Entité de publication
Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Avis préalable d'ouverture de faillite Forum Mondial des Awqaf FMA, en liquidation

Débiteurs:
Forum Mondial des Awqaf FMA, en liquidation
CHE-157.352.336
Rue de l'Est 6
1207 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 13.01.2022

Remarques juridiques:
Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5, CP). La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. Publication selon l'art. 222 LP.

Remarques:
Pour tout renseignement:
Groupe 4 + 41 22 3888938
F20220314
But :
servir ses organisations membres et les aider à assumer leur rôle social; offrir des formations et apprentissages pour garantir la bonne gestion des institutions et organisations membres, consolider les liens entre elles afin de permettre l'échange des expériences et la coordination des projets, au profit des sociétés dans lesquelles elles sont créées; offrir tout moyen adéquat, notamment informatique et logistique, pour faciliter le travail des organisations membres dans leurs pays de provenance et récolter des dons nécessaires à atteindre cet objectif; développer et renforcer les mécanismes et les structures permettant d'ancrer la tradition de waqf (legs pieux et désignant des biens inaliénables dont l'usufruit est consacré à une institution religieuse ou d'utilité publique);

en cas de besoin, défendre les intérêts de ses organisations-membres (cf. statuts pour but complet).